



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 13 décembre 2024

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, GONON Florence, PINATEL François, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise, BERARD Guy

Étaient excusés : PHILIPPE Francine (pouvoir à PINATEL François), SAUNIER Jean-Marc

Étaient absents : VENERA Christophe, JOUANNEAU Fanny

GONON Florence a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 7

VOTANTS : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 8

Délibération n° 2024/70 : Rénovation énergétique du logement communal des Aymes – lancement du projet

Vu la loi n°2021-1104 du 24 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

Considérant les rapports des diagnostics techniques immobiliers (constat amiante, installation électrique, diagnostic énergétique) réalisés en date du 8 mars 2024 pour les logements communaux,

Considérant que la performance énergétique du logement communal des Aymes est classée F,

Considérant l'étude d'opportunité réalisée par SOLIHA, financée par le Département de l'Isère, préconisant les travaux à réaliser pour rendre le logement plus performant et permettre un classement D ou C,

Monsieur le Maire propose de réaliser des travaux de rénovation pour permettre d'améliorer la performance énergétique du logement communal des Aymes et propose de missionner un maître d'œuvre pour assister la commune dans cette opération.

Le coût estimatif de cette opération serait le suivant :

- Mission de maîtrise d'œuvre : 8 500 € HT
- Travaux pour classement D : 33 250 € HT
- OU Travaux pour classement C : 41 250 € HT

Monsieur le Maire précise que ce type de travaux est éligible à des financements publics pouvant atteindre 80%, un plan de financement sera proposé ultérieurement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le projet de rénovation énergétique du logement communal des Aymes.

MANDATE le cabinet d'architecture RIGASSI Associés pour accompagner la commune dans cette opération.

PRECISE que les crédits nécessaires aux études seront inscrits au budget 2025.

MANDATE Monsieur le Maire à signer tout acte et à effectuer toute démarches nécessaires à cet effet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture : **23 DEC. 2024**
Date de publication :

